



CESR MIDI-PYRÉNÉES

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 23 juin 2009

BILAN À MI-PARCOURS DU PRDF 2007-2011

AVIS

**Rapporteur :
Monsieur Helios GONZALO**

AVIS ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAITS DE L'INTERVENTION

DE

Jean-Louis CHAUZY

PRÉSIDENT

DU

*CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL
DE MIDI-PYRÉNÉES*

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESR MIDI-PYRÉNÉES

MARDI 23 JUIN 2009

**Monsieur le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales,
Madame la Directrice adjointe de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,**

Nous sommes réunis ce matin en assemblée plénière pour examiner trois projets d'avis, dont deux autosaisines, le premier porte sur « l'accès à des soins de qualité pour tous en Midi-Pyrénées » dont les co-rapporteurs sont M. Georges BENAYOUN et M. Yvon FAU, le deuxième est relatif à la filière bois, le rapporteur est M. Eric LALANDE et, le troisième concerne le bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011 présenté par M. Hélios GONZALO qui est mis en débat dans le cadre de la saisine obligatoire par le Conseil Régional.

Pour les trois rapports qui seront présentés, c'est un travail de qualité, parfois difficile, laborieux mais avec des propositions d'actions, je tiens à vous en remercier.

(...)

LE BILAN A MI-PARCOURS DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS 2007-2011

Le CESR s'est beaucoup impliqué dans l'élaboration et le suivi des PRDF successifs depuis leur mise en place dans le cadre des lois de décentralisation, ceci en raison de l'importance qu'il accorde à la formation professionnelle pour l'accès à la qualification et à l'emploi, le maintien et la progression dans l'emploi et la compétitivité des secteurs d'activités de l'économie régionale.

Il s'est aidé de ses nombreux avis antérieurs ou postérieurs pour analyser ce bilan à mi-parcours du PRDF tels la contribution au budget primitif 2009 proposant un appui régional à la sécurisation des parcours professionnels, l'avis de novembre 2008 sur la mise en œuvre des compétences transférées depuis les 1ères lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la formation professionnelle, l'avis « pour un droit d'accès des jeunes de Midi-Pyrénées à la formation professionnelle initiale...

Aujourd'hui, le PRDF doit organiser les conditions nécessaires à l'accès à la formation professionnelle à différents moments de la vie, en tenant compte des besoins et difficultés de chacun, afin de permettre à chacun de « construire un parcours de formation professionnelle » visant l'élévation du niveau de qualification et la détention d'une certification reconnue.

Le « Bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011 » répond en grande partie aux orientations initiales.

Le CESR retient quatre points qu'il considère comme essentiels et qui doivent être poursuivis :

- 1) le fait d'associer, pour la première fois, le bilan des politiques régionales en faveur du développement économique et le bilan des actions de formation professionnelle du PRDF. Il faut noter que l'expression du CESR ne porte que sur ce qui concerne le PRDF puisque les documents de bilan du SRDE n'étaient pas en sa possession.
- 2) La démarche partenariale de « concertation permanente » qui s'est poursuivie durant ces trois années, avec la volonté de conduire une politique cohérente dans les territoires.
- 3) la capacité d'adaptation de certains dispositifs pour prendre en compte les réalités sociales et économiques,
- 4) la réactivité par rapport à la situation économique exceptionnelle avec le dispositif « Qualification + » visant les personnes en chômage partiel. Le CESR suggérerait cette action régionale dans son avis sur le Budget Primitif 2009.

Ce Bilan montre toutefois des limites, avec des enjeux forts concernant l'offre du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) pour les demandeurs d'emploi et les salariés précaires ou précarisés et les mobilités infrarégionales des formés (déplacements et hébergement) ainsi que des logiques d'acteurs et des priorités en matière de formation professionnelle, quels que soient les publics, dont principalement l'État (tous Ministères confondus) qui divergent fortement. La dégradation des conditions économiques et sociales, s'ajoutant à un contexte institutionnel et législatif incertain renforcent à la complexité de la relation Formation-Emploi et compliquent la tâche des responsables et des partenaires.

Pour cette première étape du PRDF 2007-2011, le Conseil Régional a joué son rôle de « pilote » de la formation professionnelle, qu'il met à présent en perspective avec la coordination du développement économique régional.

Ce bilan à mi-parcours intervient au moment même où un projet de loi « orientation et formation professionnelle tout au long de la vie » sera soumis prochainement à l'assemblée nationale. Le texte adopté en Conseil des ministres le 29 avril dernier transpose en partie l'accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels conclu par les partenaires sociaux le 7 janvier 2009. Dans ses autres dispositions, le texte prévoit le renforcement de l'évaluation des politiques de formation professionnelle, l'amélioration de la qualité de l'offre de formation ainsi que la coordination du système de formation professionnelle aux niveaux national et régional, la contractualisation entre l'Etat et la région du plan régional des formations professionnelles (PRDF) en liaison étroite avec les partenaires sociaux pour renforcer la cohérence des politiques de formation dans les régions et les bassins d'emploi.

(...)

Enfin, j'adresse mes félicitations à notre collègue M. Gilbert CASAMATTA, professeur des universités, Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, qui se verra remettre ce soir par le Recteur de l'Académie de Toulouse, M. Olivier DUGRIP, la médaille de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

AVIS SUR LE BILAN À MI-PARCOURS DU PRDF 2007-2011

Sommaire

<i>Introduction</i>	3
<i>I - Analyse du document soumis à avis</i>	5
<i>II - Les remarques générales</i>	6
<i>II - 1 - le maillage du territoire</i>	7
<i>II - 2 - la coordination</i>	8
<i>III - Les remarques thématiques</i>	11
<i>III - 1 - La formation initiale</i>	11
<i>III - 1 - 1 - les lycées</i>	11
<i>III - 1 - 2 - l'apprentissage</i>	12
<i>III - 1 - 3 - les actions éducatives</i>	13
<i>III - 1 - 4 - l'enseignement supérieur</i>	13
<i>III - 2 - la formation continue</i>	13
<i>III - 2 - 1 - la formation des demandeurs d'emploi</i>	13
<i>III - 2 - 2 - la formation des actifs en emploi</i>	14
<i>III - 3 - la place de la VAE dans les actions régionales</i>	15
<i>III - 4 - la prise en charge des publics les plus fragiles et la prévention des risques de sortie sans qualification</i>	16
<i>IV - Un contexte incertain pour la poursuite du PRDF 2007-20011</i>	16
<i>Le contexte institutionnel et législatif</i>	17
<i>Le contexte socioéconomique</i>	19
<i>Conclusion</i>	19
<i>Explications de vote</i>	20
<i>Annexe : Document de travail du Conseil Régional Bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011</i>	33

Introduction

Conformément aux engagements pris lors de l'élaboration du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (PRDF) pour la période 2007-2011 et de son adoption en juin 2006, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées réalise aujourd'hui, en juin 2009, un document « bilan à mi-parcours » qu'il soumet pour avis et contribution à ses partenaires siégeant au CCREFP et au CAEN, ainsi qu'au CESR Midi-Pyrénées, transmis par courrier en date du 24 mai 2009¹, avant adoption en Assemblée Plénière du 25 juin prochain.

Le CESR Midi-Pyrénées, par les travaux de la Commission Éducation-Emploi-Formation-Sport, s'est toujours fortement impliqué dans l'élaboration et le suivi des PRDF successifs, depuis leur mise en place dans le cadre des lois de décentralisation. Il a particulièrement contribué à l'élaboration de ce PRDF 2007-2011 avec la participation directe des Conseillers aux groupes thématiques et la production de deux avis (l'un contributif en avril 2006 et l'autre sur le contenu même du PRDF en juin 2006), en particulier dans celui-ci pour la période 2007-2011, en raison de l'importance qu'il accorde à la formation professionnelle pour l'accès à la qualification et à l'emploi, le maintien et la progression dans l'emploi et la compétitivité des secteurs d'activités de l'économie régionale.

Au préalable, il semble utile de rappeler les positions du CESR en 2006 dans ses deux avis car elles guident le regard porté sur le bilan à mi-parcours proposé par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées :

1) Trois priorités étaient soulignées dans la contribution du CESR (adoptée en Assemblée Plénière du 21 avril 2006) :

1. permettre l'élévation du niveau moyen de qualification pour l'ensemble des Midi-Pyrénéens, tant en formation initiale que continue en prenant en compte les besoins sociaux, les besoins des personnes, les difficultés d'accès à la formation, les besoins économiques, les orientations du SRDE et les projets (régionaux et locaux) de développement économique, les évolutions des métiers, les mutations économiques...
2. Organiser les conditions nécessaires à l'accès aux formations en fonction des difficultés rencontrées sur le territoire et par les publics, notamment les plus fragilisés (pas ou peu qualifiés).
3. Accroître le soutien à des actions particulières telles que le suivi et l'évaluation, l'orientation et l'information, l'apprentissage, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la Formation Ouverte et A Distance (FOAD).

2) L'avis sur le PRDF 2007-2011 de la Région Midi-Pyrénées (adopté en Assemblée Plénière des 26 et 27 juin 2006) mettait l'accent :

- sur la démarche « dynamique » de concertation permettant à la Région de s'affirmer en « pilote » de la formation professionnelle, pour la mise en œuvre de trois grandes orientations : l'accès à la qualification, l'accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire et l'animation de la relation emploi-formation.
- sur la volonté de rendre plus opérationnelles les actions en prenant appui sur le conventionnement et en se dotant « d'outils » (carte des formations, études territorialisées avec des données de genre..., réseau des Maisons Communes Emploi-Formation, etc.) pour mieux comprendre la relation emploi-formation au niveau régional au-delà d'une vision adéquationniste et mieux adapter les dispositifs.

¹ Joint à l'avis en annexe

Le CESR insistait sur quatre points fondamentaux pour lui :

- l'importance de l'accès à une qualification reconnue par une certification (diplômes et titres), la plus élevée possible pour tous les publics,
- la répartition de l'offre de formation dans les territoires pour des services de proximité et la prise en compte des problèmes de mobilité (transport et hébergement) des personnes en formation,
- le développement quantitatif et qualitatif des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles pour un travail resserré sur la relation emploi-formation, complémentaires aux travaux de la démarche ARGOS
- l'indispensable « suivi et évaluation » des dispositifs et outils mis en place (annuel, à mi-parcours...).

Ces travaux centrés sur le PRDF sont complétés par tous les avis élaborés par la Commission et adoptés par l'Assemblée Plénière du CESR qu'ils soient antérieurs ou postérieurs à 2006, année d'adoption du PRDF, pouvant contribuer à l'analyse de la mise en œuvre du PRDF :

- ✓ la contribution de la Commission 5 à l'avis du CESR sur le Budget Primitif 2009 proposant un appui régional à la sécurisation des parcours professionnels ;
- ✓ le dernier avis du 25 novembre 2008 sur « la mise en œuvre des compétences de la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la formation professionnelle » sur saisine du Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées ;
- ✓ l'avis « Pour un droit d'accès des jeunes de Midi-Pyrénées à la formation professionnelle initiale » du 26 mars 2007 ;
- ✓ l'avis sur « le schéma des formations sanitaires et sociales » du 26 mars 2007 ;
- ✓ l'avis « diagnostic de l'emploi en Midi-Pyrénées » du 26 juin 2006, suivi de la conférence sur le développement économique et l'emploi du 7 décembre 2006 (les Actes) ;
- ✓ l'avis sur « les orientations du PRFP » du 13 décembre 2005 ;
- ✓ l'avis « quelle politique de Jeunesse pour la Région Midi-Pyrénées ? » du 5 novembre 2004 ;
- ✓ l'avis sur « la validation des acquis de l'expérience (VAE) du 15 décembre 2003.

Les conseillers de la Commission « Éducation- Emploi- Formation- Sports » du CESR ont participé aux réunions des groupes thématiques et spécifiques ainsi qu'aux rencontres territoriales et sectorielles organisées pour le suivi. Ils ont permis ainsi d'exercer une veille utile pour l'expression du CESR sur la mise en œuvre en région du PRDF 2007-2011 et sur le bilan présenté à mi-parcours.

Le CESR Midi-Pyrénées entend également réaffirmer la conception de la formation professionnelle qui est la sienne :

- **d'une part la formation initiale de base doit permettre à toute personne de vivre libre, de se comporter en citoyen, de pouvoir exercer un esprit critique, d'accéder à la culture, de se situer sur le plan professionnel et social, de faire des choix éclairés, comme celui de changer de métier.**
- **D'autre part, la formation professionnelle a pour objectif le développement des compétences des actifs (en emploi ou demandeurs d'emploi) et la progression dans leur carrière et tout au long de leur vie professionnelle.**

La formation initiale et la formation professionnelle sont bien plus que des instruments axés sur l'emploi, même si l'insertion professionnelle demeure l'objectif premier, d'autant que la formation ne crée pas l'emploi. Elles doivent jouer un rôle important pour construire la cohésion sociale, prévenir les discriminations et encourager l'exercice des droits et des devoirs citoyens.

Ces périodes (formations professionnelles initiale et continue, emploi-formation ou chômage-formation) **doivent pouvoir s'articuler afin de permettre la construction d'un véritable parcours de formation tout au long de la vie, alternant périodes d'activité et périodes de formation, dans un continuum, pour une progression constante visant l'élévation des niveaux de qualification reconnus.**

C'est donc sur ces bases que le CESR Midi-Pyrénées analyse le document « Bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011 » proposé.

I – Analyse du document soumis à avis

La note transversale est structurée autour des trois premières grandes orientations du PRDF 2007-2011 :

- ✓ La Région, moteur de l'accès à la qualification qui permet de regrouper tous les dispositifs ;
- ✓ La Région, garante d'un accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire, qui souligne l'importance de la répartition géographique de ces mêmes dispositifs ;
- ✓ La Région, animatrice d'une relation emploi-formation plus étroite, qui met l'accent sur la coordination ;

Le suivi et l'évaluation viennent en conclusion du document.

Elles sont précédées d'une introduction en trois points :

- le rappel des conditions de l'élaboration du PRDF et des principes, l'engagement de réaliser un bilan à mi-parcours.
- le contexte d'exécution du PRDF 2007-2011 sur le volet des transferts inscrits dans la loi de décentralisation de 2004, réalisés pour les TOS, les formations sanitaires et sociales avec encore des incertitudes et un fort impact financier, en cours et incertain pour l'AFPA, à venir en 2010 pour les formations artistiques.
- le nouveau contexte et les interrogations qu'il soulève avec deux axes : d'une part les évolutions en termes institutionnels, réglementaires et législatifs, et d'autre part, les récentes évolutions socio-économiques. Ces éléments justifient le « rapprochement » et, plus précisément la mise en perspective avec le bilan du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). C'est ainsi la problématique de la relation emploi-formation, du rôle de la formation professionnelle, donc du PRDF dans son ensemble, et de l'action régionale dans ce domaine qui est posée.

A partir du questionnement « où en sommes-nous par rapport à ce qui était écrit en 2006 ? », chaque orientation du PRDF est examinée et déclinée sur la formation initiale, la formation continue, et selon les publics. Ce choix permet une meilleure lisibilité par rapport aux objectifs qui avaient été fixés et une lecture cohérente de l'état d'avancement des actions, malgré des redites et des positionnements discutables tant certaines sont transverses.

Les remarques du CESR ne suivront pas de manière linéaire l'exposé des orientations et leurs déclinaisons. Après des considérations d'ordre général sur la démarche, la prise en compte du territoire, la coordination, elles reprendront les actions ou dispositifs qui ont retenu son attention.

II - Les remarques générales

En premier lieu, le CESR entend souligner quatre points qu'il considère comme essentiels :

- 5) le fait d'associer, pour la première fois, le bilan des politiques régionales en faveur du développement économique et le bilan des actions de formation professionnelle du PRDF. Le Conseil Régional considère que l'emploi est au cœur de la relation entre le développement économique et la formation professionnelle et qu'il dispose là de deux leviers importants pour améliorer le nombre et la qualité des emplois offerts et les qualifications nécessaires pour les occuper.
Cette approche est intéressante à condition de dépasser la conception strictement « adéquationniste » de la formation et de l'emploi pour mieux prendre en compte les évolutions socioéconomiques et les besoins de formation professionnelle des personnes, avec l'objectif d'élévation des niveaux de qualification.
- 6) La démarche partenariale, qualifiée également de méthode, de « concertation permanente » qui s'est poursuivie durant ces trois années, avec le souci d'informer et de mettre à disposition de tous les informations recueillies (productions de documents et mises en ligne sur le site Internet régional). Les approches ont été croisées : réunions des groupes thématiques initiaux du PRDF, des groupes spécifiques, organisation des « rencontres territoriales » pour répondre aux objectifs « d'opérationnalité, de territorialisation et de concertation » affirmés en 2006.
- 7) la capacité d'adaptation de certains dispositifs pour prendre en compte les réalités sociales et économiques qui est illustrée par l'évolution des programmes du PRFP (DÉCLIC).
- 8) la réactivité par rapport à la situation économique exceptionnelle avec le dispositif « Qualification + » visant les personnes en chômage partiel pour mettre à profit ce temps pour de la formation et par là même à sécuriser leur parcours professionnels de salarié. Le CESR suggérerait cette action régionale dans son avis sur le Budget Primitif 2009.

Pour le CESR, ces approches devront être maintenues, poursuivies, approfondies si nécessaire, notamment la mise en perspective avec le SRDE qui, en l'état, relève pour l'instant de l'intention, pour les années restant à courir d'ici 2011, pour la réalisation du PRDF. Les premières « rencontres sectorielles » organisées par le Conseil Régional sont un premier pas qui a montré aussi la difficulté de l'exercice. Le CESR n'est pas actuellement en mesure de s'exprimer sur un « bilan à mi-parcours du SRDE », mais, puisqu'il a contribué par ses avis des 21 avril et 27 juin 2006 à l'élaboration de ce Schéma, il se réserve la possibilité d'apporter une nouvelle contribution si le plan de charge de la Commission « Activités économiques » le permet.

II – 1 - Le maillage du territoire

Il est une préoccupation transversale du PRDF. Durant ces trois années de mise en oeuvre, le Conseil Régional a effectivement porté une attention particulière à la dimension territoriale et à la prise en compte des territoires pour les différentes actions et dispositifs du PRDF, en prenant appui à titre principal sur :

- pour la formation initiale, sous statut scolaire et par apprentissage,²
 - ✓ la carte des formations, complétée de la carte des emplois, et différents produits réalisés par le CARIF-OREF pour faciliter l'évolution de l'offre régionale de formation initiale.
 - ✓ l'organisation des deux salons « décentralisés » à Albi et à Tarbes pour les lycéens est venue compléter le salon Infosup à Toulouse.

- pour la formation professionnelle continue,
 - ✓ sur les Maisons Communes Emploi-Formation, les Bureaux territoriaux de la Région.
 - ✓ La FOAD (Formation Ouverte et A Distance), avec le regroupement des réseaux.

- Sur le Schéma des formations sanitaires et sociales, avec l'organisation de « diagnostics territoriaux » pour déterminer les besoins de proximité et réorienter l'offre de formation initiale et continue.

Pour le CESR, ces dispositifs sont indispensables pour la prise en compte de tous les publics au plus près de lieux où ils vivent. L'aménagement du territoire doit rester un axe fort de la politique de la Région pour l'emploi et la formation dans le contexte difficile des réformes initiées par l'État.

Les actions engagées doivent être poursuivies et développées en veillant à la qualité des interventions. Ainsi, les salons « décentralisés » à Albi et à Tarbes, pour l'orientation des lycéens, doivent être améliorés dans leur organisation et leur structuration afin d'apporter des informations objectives et utiles à la poursuite d'études vers tous les sites d'enseignement supérieur et éviter de relayer les offres publicitaires de formation, ce qui pose à nouveau l'organisation de l'accueil, l'information et l'orientation (AIO) en région. De plus, ils devraient faire l'objet d'une bonne préparation en amont, pour les lycéens des classes de première. La logique doit rester celle de la construction d'un parcours de formation.

Le Conseil Régional met en avant le maillage du territoire par les Maisons Communes Emploi-Formation (MCEF), labellisées Maisons de l'Emploi, en partie réalisé et qui doit aboutir en 2011. Mais, à aucun moment, il ne fait référence à la création de Pôle Emploi, au plan national, auquel est dévolu un rôle identique de « guichet unique » pour le même public. Le CESR s'interroge sur les conséquences concernant le dispositif régional MCEF qu'il souhaitait voir au cœur du « Service Public régional de la Formation Professionnelle et de l'AIO »³ qui reste à construire. Comment ces deux entités vont-elles se répartir les tâches ? L'enjeu est bien celui de la synergie. Pour le CESR, le moment semble opportun pour conduire une réflexion sur la place des MCEF et leurs missions, pour les repositionner, en développant par exemple la dimension diagnostic et prospective de l'emploi et de la formation et leurs évolutions dans les territoires.

² La formation en contrat de professionnalisation n'est pas dans le champ du PRDF.

³ Cf l'avis du CESR du 25/11/08 portant sur la mise en oeuvre des compétences transférées depuis les 1^{ères} lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la formation professionnelle.

Le CESR approuve les directions initiées par le Conseil Régional comme la mutualisation des équipements et le partage des plateaux techniques, favorisant également la rencontre des formés, des stagiaires et des entreprises, comme l'aide à la mobilité européenne et internationale qui doit être poursuivie pour les jeunes de niveau V.

La Formation Ouverte et À Distance présente des avancées, notamment par l'association des réseaux existants et l'organisation de leur complémentarité, par la place accordée à l'accompagnement et aux regroupements en présentiel. Pour le CESR, ces conditions sont essentielles à la réussite des formés et elles doivent être renforcées. Cependant, la FOAD répond en partie aux problèmes d'accès à la formation dans les territoires, mais elle n'est qu'une réponse parmi d'autres.

Le Conseil Régional doit être attentif à la mobilité infrarégionale de tous les publics en formation, car, comme le CESR l'avait souligné à maintes reprises, les déplacements en région restent difficiles. Ils constituent un frein important à l'accès à la formation tant initiale que continue.

L'organisation des transports collectifs, en particulier des dessertes ferroviaires quand elles existent, reste une préoccupation. Le Conseil Régional doit également conduire une réflexion sur les possibilités d'hébergement des formés dans les territoires, quel que soit leur statut. Pourquoi ne pas envisager en ce domaine aussi une « mutualisation » de l'hébergement avec des « maisons des apprenants » comme l'avait déjà suggéré le CESR dans ses avis lors de l'élaboration du PRDF ?

Dans ce chapitre de « l'accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire », le Conseil Régional inclut le suivi des personnes handicapées et y rattache la prise en compte transversale et systématique de l'égalité homme-femme.

Le CESR ne peut que partager l'intégration de ces préoccupations dans le PRDF. Il les soutient fortement et il souhaiterait que le Conseil Régional réfléchisse également à la manière de lutter contre les autres formes de discrimination, en particulier ethniques et raciales, qui peuvent se faire jour dans l'accès à l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle, y compris pour la VAE.

II – 2 - La coordination

Elle se fait essentiellement par le biais de conventionnements, d'accords ou de chartes avec les partenaires et aussi par la mise en synergie des réseaux. Ils auraient mérité d'être mieux exploités dans ce bilan à mi-parcours, en présentant plus de données chiffrées. La dynamique créée autour de l'élaboration du PRDF a été maintenue grâce au travail des groupes thématiques, des groupes spécifiques, des rencontres tant territoriales que sectorielles.

A présent, le Conseil Régional Midi-Pyrénées dispose de nombreux outils d'aide à la décision, et à l'évaluation, outils le plus souvent partagés et/ou mis à disposition des partenaires et, prochainement du grand public. Pour certains, la diffusion est déjà assurée. Il a commandé des enquêtes et études, certaines sont réalisées, d'autres engagées, d'autres encore en projet.

En fonction de ces éléments, le CESR formule quelques recommandations :

- Une ambition plus marquée pour la démarche « contrats d'objectifs territoriaux »⁴, signés entre l'État, la Région et une branche professionnelle, tant dans son développement quantitatif que qualitatif. Le CESR considère qu'ils constituent un précieux instrument de connaissance des secteurs professionnels et des formations y correspondant, et d'engagement partenarial pour des actions ciblées sur le territoire. A ce jour, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a signé huit contrats d'objectifs⁵. Le CESR l'invite cependant à en signer davantage, avec les branches professionnelles présentes en Midi-Pyrénées, en ciblant prioritairement, et compte tenu de la situation économique que nous connaissons, des filières comme celles du bois, de l'agro-alimentaire, des services aux entreprises, de l'informatique, des services à la personne ..., ou encore celles qui le demandent depuis un certain temps déjà, par exemple, les métiers de l'animation.

Cependant, le CESR recommande d'éviter que, en termes de contenu, la signature d'un contrat d'objectifs n'aboutisse systématiquement à la création d'un CFA de branche, à Toulouse, comme ce fut le cas par le passé. Il faut veiller à l'équilibre des formations entre système scolaire et apprentissage, à l'articulation entre formation initiale et formation continue et au maillage du territoire.

- L'extension des enquêtes d'insertion pour tous les formés de formation professionnelle, incluant donc les sortants du système éducatif, en partenariat avec le Rectorat qui réalise déjà l'Enquête nationale Insertion Vie Active (IVA) et qui pourrait servir de support et être nettement améliorée. Ces actions permettraient une vision d'ensemble de la situation des formés en Région et par secteurs d'activités.
- une meilleure valorisation des résultats des différents travaux qui sont conduits dans le cadre du PRDF (enquêtes, diagnostics et études, etc.), comme une mise en ligne sur le site Internet du Conseil Régional, d'autant plus s'ils sont réalisés par les laboratoires universitaires de la Région.
- l'articulation entre les différentes productions d'informations et travaux sur la relation Emploi-Formation, qu'ils soient produits pour le compte du Conseil Régional ou mis à disposition par d'autres partenaires⁶, entre « carte des formations, diagnostics territoriaux, locaux et spécifiques, contrats d'objectifs territoriaux, etc. » doit être recherchée pour une harmonisation des actions prenant en compte les besoins d'emploi à court terme et les besoins de compétences à long terme.

⁴ En référence à la loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales – article 11

⁵ contrats d'objectifs consultable sur le site Internet du Conseil Régional de Midi-Pyrénées : Propreté et services associées (2004-2009), Hôtellerie-Restaurant (2004-2009), Services de l'automobile (2004-2009), Production agricole et aménagement paysager (2007-2010), Bâtiment et Travaux publics (2005-2010), Carrières et matériaux (2006-2010), Métallurgie (2007-2010), Transports et logistique (2008-2011)

⁶ En référence aux travaux réalisés par les Chambres Consulaires, avec l'appui financier du Conseil Régional

Restent plusieurs grandes questions auxquelles la Région Midi-Pyrénées est confrontée, comme l'ensemble des Régions de France :

- ✓ le mode de gestion de la formation professionnelle et des interventions, au-delà de simples achats de prestations, doit garantir l'égalité d'accès pour les personnes quels que soient leur statut et leur situation, pour les entreprises et les territoires. Pour mettre en place un « Service Public régional de la formation professionnelle », quelle est la forme juridique la plus appropriée ?

Des réflexions sur ce point, ainsi que sur le positionnement de l'AFPA, sont conduites au sein de l'Association des Régions de France pour dégager une position commune. Cependant, quelques Régions (Limousin et Poitou-Charentes, ...) se sont déjà engagées dans des réponses qui se heurtent à des incertitudes juridiques.

La Région Midi-Pyrénées y réfléchit également ; elle étudie la forme d'un éventuel Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), mais elle ne s'est pas encore déterminée.

- ✓ La situation de l'AFPA suscite des inquiétudes au sein du CESR en raison de sa mise en concurrence sur la totalité des formations et de l'application du Code des Marchés Publics. De par l'originalité de son offre de formation (formations qualifiantes longues, sur des spécialités coûteuses en équipements et matériels, avec des publics souvent en difficulté), l'AFPA propose une offre de services globale (restauration, hébergement, suivi médico-psychologique, accompagnement et individualisation des formations ...). Avec ces nouvelles conditions, son dynamisme serait remis en cause, d'autant plus qu'elle perd dès 2010 les personnels d'orientation transférés à Pôle Emploi.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a adopté une attitude prudente vis-à-vis de l'AFPA en maintenant jusqu'en 2010 le conventionnement en l'état de la réglementation actuelle, et donc la gestion en subvention de la partie de l'activité transférée à la région. Le CESR estime cependant qu'en tant que maître d'ouvrage, le Conseil Régional doit anticiper et, d'ores et déjà, prendre en compte la qualité des formations proposées par l'AFPA et ses établissements locaux dans la construction et la rédaction des cahiers des charges des futurs appels d'offres, si ces formations venaient à relever des marchés publics. Il devra également veiller à la préservation des établissements locaux, qui sont autant de leviers pour le maillage et l'aménagement du territoire régional.

- ✓ L'organisation de l'accueil, de l'information et de l'orientation (AIO) relève actuellement d'une multitude d'intervenants avec des pratiques différentes. La Région a réussi à les rassembler dans « un portail des portails », avec des engagements définis dans une « Charte ». Ces avancées sont à souligner.

Faut-il inscrire l'AIO dans le « grand Service Public régional de la formation professionnelle » ou construire un « Service Public régional de l'AIO » à part entière ? Dans l'avis sur « la mise en œuvre des compétences transférées depuis les premières lois de décentralisation par la Région Midi-Pyrénées dans le domaine de la Formation Professionnelle » du 25 novembre 2008, le CESR préconisait la création d'un « service public en Région des dispositifs d'AIO ». Mais se pose aussi le problème de la survivance de certains dispositifs institutionnels, de leur place et de la situation des personnels.

III – Les remarques par thème et par dispositif

III - 1 - La formation initiale

III - 1 -1 – Les lycées

En formation initiale, à partir de la compétence concernant les lycées, la Région met en exergue ses efforts d'investissement dans le cadre du Plan Pluriannuel des Travaux des Lycées (PPT) établi pour la période 2006-2012 et l'état d'avancement des travaux. Le CESR l'approuve car les principaux projets de construction correspondant aux attentes des habitants ont été réalisés, la consommation des crédits à hauteur de 60 % dans le budget primitif 2009 l'atteste. Il constate dans le même temps un ralentissement des investissements et l'absence d'opérations d'envergure. Il s'inquiète donc de l'évolution de ce PPT et invite à une réflexion approfondie qui devrait s'engager rapidement afin d'éviter des ruptures dans les investissements, d'autant qu'en cette période où les difficultés économiques s'accumulent, de nouvelles programmations et opérations pourraient constituer un puissant levier pour soutenir l'économie régionale. Les dernières données démographiques notent des évolutions qui devraient attirer l'attention du Conseil Régional. En effet, les effectifs lycéens connaissent actuellement un creux démographique mais devraient enregistrer une augmentation significative d'ici deux ans, soit à horizon 2011⁷.

Le CESR s'inquiète également du décalage, pour ne pas utiliser le terme de déconnexion, entre les politiques de construction et de réhabilitation des établissements scolaires conduites par le Conseil Régional mettant à disposition des places « physiques » et les politiques de l'État, via le Rectorat de l'Académie de Toulouse, se traduisant globalement en région, depuis trois ans, par une réduction des places offertes en formation initiale, en particulier par transfert de places du rural vers l'agglomération toulousaine pour citer le cas de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Où est la préoccupation de meilleure répartition et d'aménagement du territoire ? L'implantation sur l'agglomération toulousaine de certaines spécialités n'entraîne-t-elle pas des déplacements d'élèves des départements vers Toulouse ainsi qu'une accentuation des disparités entre les situations des élèves ? De plus, le système éducatif se fait de plus en plus sélectif pour l'accès aux formations professionnelles, accueillant les meilleurs élèves et rejetant vers l'apprentissage, les dispositifs par alternance et l'École de la Deuxième Chance, et autres, les élèves les plus en difficulté et fragilisés.

Nous sommes surpris du ton pour le moins « conciliant » et très « favorable » vis-à-vis du partenaire Rectorat concernant l'évolution des capacités d'accueil et la répartition de l'offre de formation professionnelle avec la mise en place de la « carte des formations professionnelles » alors que les conventions, pourtant obligatoires dans le cadre législatif de la mise en œuvre du PRDF, n'ont pas été signées depuis trois ans. Malgré l'absence de conventions signées, le Rectorat applique ses mesures à chaque rentrée.

Inquiets également du maintien à un niveau qui reste élevé du nombre de jeunes sans affectation en juin pour leur poursuite d'études au niveau V et au niveau IV. Même si les chiffres sont contestés, dans une fourchette de 3 à 5 000 à chaque rentrée, variant aussi en fonction de la période de référence, une diminution de 10 % enregistrée peut-elle s'apprécier comme « significative » dans un contexte de baisse démographique ? Et sur quelles bases ? Quelle est la signification de cette « programmation plus volontariste et un suivi renforcé de la part des responsables d'établissement » ?

⁷ Ces remarques ont déjà été exprimées par le CESR Midi-Pyrénées dans l'Avis sur le Budget Primitif voté en séance plénière du 13 janvier 2009

L'instauration d'un groupe de travail commun, piloté conjointement par le Rectorat et par la Région, pour résoudre ces difficultés d'accès à la formation professionnelle sous statut scolaire a rencontré tout le soutien du CESR. Cependant, il en attendait d'autres résultats et il souhaite avoir plus d'éléments de la part du Conseil Régional pour comprendre cette position.

Ces remarques ne doivent pas occulter tout l'intérêt de la mise en place de la « Carte des formations professionnelles initiales », qui associe les préoccupations d'information du public et des acteurs de la formation, d'harmonisation de l'offre des différents systèmes de formation et de la répartition géographique. Elle joue un rôle d'aide à la décision pour les évolutions de l'offre, comme aux récentes rentrées sur le tertiaire administratif de niveau V diminuant au profit du tertiaire commercial et des soins à la personne. **Le CESR souhaite plus d'engagement de l'autorité régionale sur les formations de ce secteur des services à la personne proposées dans les établissements scolaires publics.**

III - 1 – 2 – L'Apprentissage

Le bilan à mi-parcours met en avant les actions inscrites dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) signé en 2005 pour cinq ans, échéance 2010. Effectivement, certains objectifs du COM, comme l'augmentation du nombre d'apprentis, l'amélioration des conditions d'apprentissage (locaux, hébergement, équipements), sont réalisés en tout ou partie, avec par exemple, la modernisation des CFA existants et la création de nouveaux CFA, l'augmentation du nombre de places dans l'enseignement supérieur dans le respect d'un équilibre avec le niveau V de premier accueil (60 % des places). Cependant, d'autres actions sont attendues pour les améliorer, par exemple celles concernant l'information sur l'apprentissage et l'accueil des jeunes apprentis, de plus en plus en difficultés, qui devraient bénéficier d'un meilleur financement. Pour le CESR, les fonds financiers du COM doivent être considérés comme un apport supplémentaire pour des actions plus innovantes, visant la qualité de l'apprentissage, elles pourraient être conduites à titre expérimental.

Le développement de l'apprentissage pour les formations supérieures de niveau III, II et I rencontre le soutien du CESR, d'autant plus qu'il s'accompagne du souci de préserver l'équilibre avec l'offre de niveau V. Si le souci de maintenir l'accès au niveau V est constant pour le CESR, et cette question sera soulevée dans le chapitre sur les réformes, il souhaiterait que soit favorisé le passage d'un plus grand nombre d'apprentis du niveau V au niveau IV en développant les filières complètes lorsque les diplômes existent, en utilisant soit le contrat d'apprentissage, soit l'alternance, avec l'idée de « construction d'un parcours » et par le développement de la VAE pour les actifs expérimentés. Selon les sources, environ 10 % seulement des apprentis passent du niveau V au niveau IV.

Pour le CESR, à chaque niveau, tout formé doit pouvoir sortir sur le marché du travail et chercher à s'insérer professionnellement, ou opter pour une poursuite d'études vers un niveau supérieur, ou encore s'orienter sur une autre formation, complémentaire ou différente.

III - 1 - 3 – les actions éducatives

Elles regroupent :

- Le chéquier « lecture » qui demeure une action intéressante qui a trouvé sa vitesse de croisière et est bien utilisée par le public cible (nombre de lycéens utilisateurs en augmentation). Cette politique de soutien à la lecture est très importante pour les lycéens des lycées professionnels.
- La bourse de premier équipement, que toutes les Régions n'attribuent pas, et qui a été revalorisée de 5 % récemment. Il semble nécessaire de réaliser une évaluation des besoins pour l'ensemble des formations professionnelles afin d'en faire bénéficier de nouveaux secteurs.
- Les projets d'avenir et le festiv', qui en raison de leur ancienneté, mériteraient une évaluation qualitative.
- La dynamisation de la vie en internat en cours de réalisation.
- L'opération « mangez bien, mangez bon » associant les Agents Régionaux des Lycées (ARL).

Le CESR considère que le Conseil Régional a peu à peu mis en place une approche « éducative » globale pour développer et améliorer les conditions de vie dans les établissements de formation. Il ne se contente pas d'assurer la construction et de s'intéresser aux bâtiments. Il construit aussi une politique globale d'appui aux conditions de vie des jeunes en formation, aussi bien pour les lycéens que pour les apprentis. Le CESR approuve cet axe politique prenant en compte l'ensemble des formés.

III - 1 – 4 – l'enseignement supérieur

Bien que l'enseignement supérieur ne soit pas de sa compétence directe, le Conseil Régional a souhaité se pencher sur l'organisation et la visibilité des formations professionnelles supérieures et considérer dans un premier temps l'offre de formations des licences professionnelles afin de mieux la connaître et mieux la faire connaître, d'autant que, s'appuyant sur les lycées et les sites universitaires, elle contribue au maillage du territoire de l'enseignement supérieur.

Le CESR se félicite que cette action, réalisée dans le cadre du Groupe thématique partenarial, soit portée par les responsables du Pôle Régional d'Enseignement Supérieur (PRES) de Toulouse, ce qui permet une politique cohérente et globale pour la Région, parce que les Universités rassemblées permettent une vision partagée de l'offre et de son évolution potentielle. Il soutient le projet de réaliser un travail identique pour les formations en Master.

III - 2 – la formation professionnelle continue

Le Conseil Régional répartit ses actions sur « les adultes en recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle », comme l'indique le texte de loi de l'acte II de la décentralisation de 2004, c'est-à-dire vers les demandeurs d'emploi par le biais du Programme Régional des Formations Professionnelles (PRFP) et vers les actifs par des interventions de soutien, en particulier du cofinancement, pour des actions de formation visant l'élévation du niveau de qualification et l'obtention d'une certification pour les salariés.

III - 2 -1 – la formation des demandeurs d'emploi

La présentation des actions conduites dans le cadre du PRFP aurait mérité des compléments chiffrés, au-delà du tableau succinct des taux d'insertion des sortants du PRFP 2007 en page 10 intéressant mais insuffisant, permettant d'apprécier réellement les évolutions depuis 2006, tant en nombre de formés et de formées, qu'en terme de résultats, comme les taux d'obtention d'une certification reconnue (titres ou diplômes) pour les formations dites qualifiantes, les taux de reclassement dans l'emploi, etc. .

A défaut de ces éléments, certaines critiques se font jour :

- une stabilité du nombre de formés dans le cadre du PRFP avec un volume de 22 000 à 23 000 personnes par an,
- des formations dites « qualifiantes », sans précision de la nature de la qualification obtenue ou de la certification, avec un doute sur la réalité de la qualification,
- des taux de reclassement dans l'emploi insuffisants dans certains GFE.

Pour le CESR, plusieurs évolutions indiquées dans le document méritent attention :

- la capacité à modifier les dispositifs pour les adapter soit aux difficultés réelles des publics avec l'effort sur les parcours individuels, soit aux opportunités du marché du travail avec par exemple le dispositif FIER prenant en compte les métiers en tension. Ces dispositifs représentent un faible volume de formés, serait-il opportun de les développer ?
- l'exigence d'un accompagnement renforcé des formés de la part des organismes de formation inscrit dans le cahier des charges du dispositif AGIR.

Sur ce dernier point, le CESR considère que les critères inscrits dans les cahiers des charges des appels d'offres portant sur l'accompagnement après la formation devraient être renforcés et ce pour l'ensemble des formations offertes, quitte à répercuter ce coût dans les tarifs horaires ou sur le nombre d'heures de formation. Ce suivi pendant et après la formation permettrait d'installer l'individualisation des parcours, d'instaurer de la fluidité entre les dispositifs pour construire un parcours professionnel, éviter les ruptures, et conduire à une qualification reconnue.

Le Programme Régional de Formation Professionnelle constitue le cœur des compétences régionales et relève de sa pleine responsabilité. Le CESR considère que les actions du PRFP auraient mérité une meilleure place dans ce bilan à mi-parcours et il entend attirer l'attention du Conseil Régional sur ce domaine. En effet, en raison de l'évolution du contexte socioéconomique, de l'aggravation de la situation depuis la mi-2008, le Conseil Régional va devoir faire face à un afflux supplémentaire conséquent de demandeurs d'emplois, et de salariés précarisés, dans les dispositifs du PRFP. **Pour le CESR, il est nécessaire de prendre en compte rapidement, et le temps presse, cette situation nouvelle, recentrer les efforts sur le PRFP pour adapter l'offre et les capacités d'accueil, enfin y consacrer les moyens budgétaires nécessaires.**

III - 2 – 2 – la formation des actifs en emploi

La formation professionnelle des salariés relève de la compétence des entreprises et des partenaires sociaux. La Région intervient pour soutenir les démarches des salariés qui souhaitent accroître leur qualification, soit hors temps de travail, par la promotion sociale, soit dans les différents dispositifs. Elle vient également en appui des entreprises en fonction des difficultés rencontrées. Le CESR approuve les interventions de la Région, en particulier la dernière ciblant les personnes en chômage partiel, comme indiqué précédemment. Le CESR souhaite que l'attention particulière portée aux salariés des petites et très petites entreprises (PME et TPE) soit intensifiée.

III - 3 - La place de la VAE dans les actions régionales

Midi-Pyrénées a été pionnière pour expérimenter ce dispositif et a mis en place une organisation dès l'adoption de la Loi du 17 janvier 2002, en 2003 dans le cadre du PRDF 2001-2006, avec une Cellule Régionale Inter-Services VAE (CRIS), intégrée au CARIF-OREF et un réseau de Points Relais Conseil (PRC) prenant appui principalement sur les CIBC. Un groupe thématique du PRDF 2007-2011 y est consacré.

En région, les résultats sont quantitativement satisfaisants bien que le nombre de candidatures ait tendance à se tasser, que les dossiers « recevables » (aux termes de la loi) se réduisent et que les validations « partielles » soient encore nombreuses.

Pour le CESR Midi-Pyrénées, la VAE a besoin d'un « coup de pouce » pour mobiliser davantage les personnes, et plus particulièrement les salariés des entreprises. L'effort pourrait porter en priorité sur les salariés des secteurs en difficulté. Le développement de la VAE passe par un accompagnement « de qualité » durant toute la démarche, et plus spécifiquement en cas de validation partielle, une offre de formations complémentaires mieux structurée.

Le CESR considère que plusieurs mesures permettraient cette relance :

- renforcer l'information générale sur la VAE, en particulier mieux « outiller » les intervenants des MCEF, souvent premier accueil, afin qu'ils renseignent correctement les publics intéressés et les orientent vers le site VAE de la CRIS⁸, vers les Points Relais Conseil habilités pour diffuser l'information sur la VAE ou vers les certificateurs. Ce dispositif des PRC, qui a fait l'objet d'une évaluation récente à la demande du Conseil Régional, a certainement besoin d'être amélioré, mieux activé pour accroître le nombre d'accédants à la VAE.
- Attribuer les chèques VAE accordés par la Région en fonction de la « qualité » des organismes accompagnateurs autres que les certificateurs. Pourquoi ne pas envisager une labellisation des organismes de formation accompagnateurs afin d'éviter des dérives comme la rédaction du dossier VAE en lieu et place du candidat moyennant une forte somme d'argent, comme cela se fait dans d'autres grandes régions ?

Enfin, le CESR considère que la démarche VAE reste complexe et difficile, en particulier pour la réalisation du dossier qui justifie des connaissances acquises. C'est pour cela que tous les candidats à une VAE devraient être entendus systématiquement par le jury, même si la loi, dans sa rédaction actuelle, n'y oblige pas, ce qui n'est pas le cas pour certains certificateurs en Midi-Pyrénées et tend à s'envisager pour d'autres.

Une autre remarque du CESR concerne le nombre important de VAE dans le secteur des services à la personne, notamment pour les aides-soignants : il est certainement lié à l'engagement de la branche professionnelle et au soutien de cette démarche pour qualifier les personnels faisant fonction, ce qui est en soi positif, l'accès à la qualification par la VAE permet de rester en poste mais il n'est pas considéré comme un moyen de progresser dans le parcours professionnel.

⁸ site Internet du CARIF-OREF

III - 4 – la prise en charge des publics les plus fragiles et la prévention des risques de sortie sans qualification

Le Conseil Régional a diversifié les actions pour tenter de répondre à des situations diverses de ces publics, jeunes et moins jeunes,

- pour leur permettre d'aller vers la qualification
 - ✓ en initial avec un maintien des places au niveau V,
 - ✓ par les programmes adaptés du PRFP (DAQ avec en particulier le programme DECLIC) pour les jeunes des Missions Locales,
 - ✓ par une incitation au renforcement de la formation dans les Contrats d'avenir
- ou leur donner une seconde chance
 - ✓ au sein du système éducatif avec la MGI (mais qu'il ne finance plus)
 - ✓ par l'École Régionale de la Deuxième Chance,
 - ✓ enfin par des « chantiers école » expérimentaux
 - ✓ ou encore un « inventaire de l'accès des jeunes issus des milieux défavorisés à l'enseignement supérieur ».

Deux remarques préliminaires sur ces dispositifs :

- Concernant les Contrats d'avenir et les commentaires sur la difficulté à trouver les candidats pour les places réservées dans les formations du PRFP, dont la responsabilité est reportée sur les personnes, il semblerait plus judicieux que la Région mette en place une stratégie conjointe vers les structures employeurs et vers ces personnels pour vaincre les freins réciproques et permettre le développement d'une formation individualisée. C'est un véritable enjeu et une des raisons de l'échec des différents contrats aidés.
- Concernant les chantiers école et l'inventaire cité, le CESR manque d'éléments et souhaiterait des informations pour connaître ce que le Conseil Régional envisage pour la deuxième partie du parcours du PRDF jusqu'en 2011.

Ces mesures restent intéressantes, elles ciblent des attentes et apportent un soutien important à ces publics, cependant il s'en dégage une impression de réponses au coup par coup à des situations critiques. Pour le CESR, le Conseil Régional devrait élaborer une stratégie globale de prise en charge de ces publics afin de les aider à construire et à suivre un vrai parcours individualisé de formation professionnelle.

IV – Un contexte incertain pour la poursuite du PRDF 2007-2011

Depuis son élaboration en 2006, le contexte politique, économique et social a profondément évolué et ces modifications viennent percuter les objectifs fixés. D'autres évolutions sont en cours, d'autres à venir. Les conséquences sur la formation professionnelle relevant de la compétence des Régions ne sont pas toutes lisibles à court, moyen et long terme. Dans ce climat d'incertitudes tant institutionnelles et législatives que socioéconomiques, les interrogations sont nombreuses sur le devenir des actions régionales aussi bien en direction du développement économique que de l'organisation de l'offre de formation professionnelle.

Le contexte institutionnel et législatif

Le Conseil Régional les rappelle dans l'introduction de son Bilan à mi-parcours :

- le projet de loi de la Formation Professionnelle tout au long de la vie, reprenant en partie les dispositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de janvier 2009, dont l'examen et l'adoption sont reportés à septembre 2009. En l'état actuel et à la lecture de ce projet, le CESR remarque que la formation différée n'y figure plus et que les cadres d'élaboration et d'exécution du PRDF en seraient modifiés.
- la réforme des services déconcentrés de l'État (RGPP),
- la réforme des collectivités territoriales, acte III de la décentralisation,
- la réforme de la voie professionnelle avec l'objectif d'élévation du niveau V au niveau IV par la mise en place du Baccalauréat professionnel en trois ans dès la rentrée 2009, qui pourrait être rapidement suivie par la réforme des lycées,
- la réforme des services de l'emploi avec la fusion déjà effective de l'ANPE et de l'UNEDIC avec la création de Pôle Emploi, qui repose le problème de la répartition des actions en direction des demandeurs d'emploi et des actifs relevant de l'État et de la Région, notamment le rôle des MCEF déjà considéré.

Enfin, se surajoutent la dégradation des conditions économiques et la montée du chômage, avec une demande de formation accrue des actifs en emploi ou en recherche d'emploi à laquelle sera confrontée l'offre régionale de formation professionnelle.

Le CESR relève, sans exhaustivité, d'autres projets gouvernementaux, rapports et réflexions pouvant influencer sur les politiques régionales de formation professionnelle :

- les effets des mesures pour l'emploi des jeunes (Plan Emploi des jeunes du 24 avril 2009),
- les travaux en cours du Haut Commissariat à la Jeunesse, et les appels à projets déjà lancés,
- les propositions du rapport de la mission sénatoriale d'information sur la jeunesse, de celui du Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, etc.,
- ou encore la récente circulaire interministérielle sur la lutte contre les sorties sans qualification du système scolaire.

Dans ce contexte mouvant, la lisibilité des effets sur les structures régionales est réduite, quasi inexistante, sauf pour la réforme de la voie professionnelle, ce qui justifie la prise de position du CESR, exposée ci-dessous.

Cette réforme se traduit par la mise en place du cursus en trois ans du Baccalauréat professionnel après la troisième de collège (au lieu de quatre), se substituant aux formations de BEP et en partie de CAP. Initiée par le Ministère de l'Éducation Nationale dès la rentrée 2008 et pour ses formations, elle sera pratiquement généralisée à la rentrée 2009. Les effets sont déjà visibles sur l'offre régionale de formation professionnelle scolaire mais restent à déterminer et à évaluer les conséquences sur les orientations du PRDF 2007-2011 et les actions régionales qui en découlent pour la seconde étape du parcours, de 2009 à 2011.

Les structures pédagogiques des établissements publics et privés sous contrat de l'enseignement professionnel relevant du Ministère de l'Éducation nationale ont déjà évolué, le Bilan à mi-parcours en fait état. Mais les centres de formation d'apprentis, et les établissements agricoles, qui sont également concernés, rencontrent des difficultés pour sa mise en place et s'interrogent encore sur les modalités d'application qui ne sont pas clairement établies.

Au prétexte d'élévation du niveau de qualification vers le niveau IV, qui, en soi, est une ambition légitime et conforme aux objectifs européens, le niveau V scolaire est quasiment abandonné par l'Éducation nationale, et la charge de l'accueil est reporté pour l'essentiel sur l'apprentissage. Or, ce sont les jeunes les plus en difficultés qui sont ainsi rejetés, sans assurance d'être accueillis en apprentissage, puisque la réforme concerne aussi les CFA ; l'allongement de la durée des contrats à trois ans réduira mécaniquement leur nombre et la capacité d'accueil des entreprises. A moins que l'apprentissage soit cantonné à la formation des niveaux V ; ce qui ne manque pas de poser d'autres problèmes.

Le risque est grand de voir augmenter de façon « significative » les sorties sans qualification du système scolaire, sans aucun filet de protection, sans aucune perspective d'accès au premier niveau de qualification de la formation professionnelle.

Le CESR s'est d'ailleurs emparé de ce sujet dès 2008 et il poursuit ses travaux qui doivent faire l'objet d'un avis prochainement.

Réforme conduite dans la précipitation et non aboutie, les contenus des diplômes (référentiels) restent nationaux mais le cadrage national d'organisation pédagogique et de répartition séquencée pendant les trois ans des savoirs et des compétences à acquérir n'est pas réalisé. Il est laissé à l'appréciation des établissements, en fonction des moyens dont ils disposent et de leur environnement (bassins d'emploi urbains ou ruraux, plus ou moins touchés par la crise, etc.).

Or plusieurs problèmes se font jour :

- tous les établissements ne disposent pas des mêmes moyens, de plus des dotations supplémentaires sont accordées à certains pour des expérimentations en fonction de leur localisation, cette réforme participe à la mise en concurrence entre établissements publics,
- la liberté d'organisation pose d'abord le problème de la mobilité des formés pour des raisons diverses comme la mutation des parents (comment intégrer un cursus différent ? quelles chances de réussir ?) et le problème de la valeur des mêmes diplômes selon le lieu de formation. Elle pose ensuite la question des passerelles du CAP au Baccalauréat professionnel en trois ans, sans oublier celle des poursuites d'études au niveau III (STS et IUT) ou plus.
- qu'adviendra-t-il des plus fragiles qui ne pourront mener leur scolarité jusqu'à l'obtention du Baccalauréat Professionnel. Les explications données par les responsables académiques, avec la possibilité de faire le cursus en quatre ans sans en préciser les modalités, de sortir avec un BEP au bout de deux ans, ne sont ni convaincantes ni rassurantes. Quel signal pour les entreprises de ce BEP « au rabais », celui de n'avoir pas les compétences ?

Enfin, le CESR s'interroge sur l'accueil de ces jeunes bacheliers professionnels dans les entreprises, sur leur insertion professionnelle dans le nouveau contexte des difficultés économiques, sur la prise en compte de ce niveau IV dans les Conventions Collectives et dans les grilles salariales. Quels sont les risques possibles de déclassement, notamment salarial ?

Autre questionnement pour le CESR qui a l'obligation de s'exprimer sur le budget régional : quelles conséquences pour la Région de la mise en œuvre de cette réforme ? Quelle utilisation des équipements existants et quelles installations nouvelles ou supplémentaires nécessaires à ces formations ? Quelles incidences financières pour le Budget régional ?

Le contexte socioéconomique

La dégradation des conditions économiques se traduit en Midi-Pyrénées, comme partout ailleurs, par des difficultés accrues pour les entreprises et pour les salariés, avec une augmentation importante du nombre de chômeurs, auxquels viendront s'ajouter, à la rentrée 2009, les nouveaux entrants sur le marché du travail, en particulier les jeunes. Le CESR ne s'étendra pas sur le sujet dans cet avis, mais il tenait à le rappeler. La conséquence immédiate en sera, en est déjà pour certains secteurs, le besoin accru de formation et l'augmentation prévisible de la demande sur l'offre régionale du PRFP.

L'accumulation de ces modifications, qui agissent en profondeur, et des urgences, ajoute à la complexité de la relation Emploi-Formation et des réponses à apporter en termes de formation professionnelle, compliquant encore la tâche des responsables et des partenaires.

Conclusion

Ce bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011 marque :

1. le respect de l'engagement de suivi et d'évaluation, même s'il l'on peut regretter l'absence de données chiffrées précises sur les publics et les financements, aussi bien sur les conventionnements que sur les dispositifs. Mais, le Conseil Régional présente ici une synthèse ;
2. la volonté du Conseil Régional de conduire une politique cohérente, en s'appuyant sur une démarche partenariale ;
3. la capacité de réactivité et d'adaptation pour infléchir en fonction des évolutions du contexte régional les dispositifs et en créer des nouveaux, comme le fonds « Qualification Plus » ;

mais il en montre aussi les limites, avec des enjeux forts et des logiques d'acteurs et des priorités en matière de formation professionnelle, quels que soient les publics, dont principalement l'État (tous Ministères confondus) qui divergent fortement.

Pour le CESR, il est important de garder le cap des objectifs inscrits dans ce PRDF 2007-2011, de maintenir la dynamique qui s'est installée, de poursuivre la démarche partenariale et de la renforcer en prenant un meilleur appui sur les instances de concertation existantes que sont le CCREFP, le CAEN et le CREA, avec des réunions programmées plus régulièrement. Enfin, le suivi et l'évaluation doivent s'orienter vers des productions chiffrées plus précises pour établir le bilan de fin de parcours et préparer l'avenir.

En outre, les efforts de la Région doivent porter sur les actions du PRFP afin d'accueillir tous les publics dans leur diversité et les conduire à une qualification reconnue ainsi que sur les problèmes de mobilité en infrarégional des formés. Le CESR invite à organiser rapidement une réflexion approfondie sur les modalités et les difficultés de déplacements et d'hébergement des publics du PRDF ainsi que sur les actions à mettre en œuvre pour y pallier. Ces éléments sont essentiels à la construction des « parcours de formation professionnelle » que soutient le CESR.

Le CESR estime que, dans le déroulement de cette première étape du PRDF 2007-2011, le Conseil Régional a joué son rôle de « pilote » de la formation professionnelle, qu'il met à présent en perspective avec la coordination du développement économique régional.

EXPLICATIONS DE VOTE

Présentées par :

- | | |
|-------------------------------|---|
| ✓ Jean-Marie BEZ | au nom des Unions départementales
Force Ouvrière |
| ✓ Patrick ROUX | au nom du Premier Collège |
| ✓ Jacky GAILLAC | au nom du Groupe CGT |
| ✓ Jean-Louis COLOMBIES | au nom du Groupe Associations |
| ✓ Bruno LAFAGE | au nom du Groupe CFDT |

INTERVENTION

Madame Janine LOÏDI, Présidente de la Commission Emploi et Formation Professionnelle, représentant le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées

Intervention de Jean-Marie BEZ, au nom des Unions départementales Force Ouvrière

Le Bilan à mi-parcours du Plan Régional de Développement des Formations atteste de ce que le Groupe de la Cgt-FORCE OUVRIERE disait lors de sa construction et de son vote et que nous réitérons.

Le PRDF pose dans toute son étendue la difficulté d'articuler les politiques de formations professionnelles entre le niveau national apparemment plus qualifié pour parler de l'avenir des métiers et le niveau régional manifestement plus proche des réalités de l'Entreprise et des actes de proximité nécessaires à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et sur ce point, concernant l'apprentissage, nous sommes d'accord avec ce que dit le projet d'avis.

Mais les espoirs que suscite la démarche, la deuxième du genre, n'empêchent pas une certaine difficulté de l'exercice :

- Comment les acteurs régionaux, quelle que soit leur bonne volonté, peuvent-ils parvenir à surmonter les problèmes de régulation d'un système d'une si grande complexité, alors que leurs marges d'initiatives paraissent a priori réduites ?

Ils ont parfois le sentiment d'être en demeure de trouver à un niveau décentralisé les réponses à des contradictions que les acteurs nationaux ne parviennent plus à surmonter. Certes, le transfert de responsabilités aux Régions a accru leur capacité d'intervention, mais il a surtout accru leur rôle gestionnaire dans un cadre institutionnel sur lequel elles n'ont que peu de prise.

Les Rectorats et les Services extérieurs du Ministère du Travail gèrent, pour leur part, des dispositifs qui ne se prêtent pas facilement à une contractualisation avec les Régions et nous l'avons bien vu encore récemment. Enfin, les partenaires sociaux parviennent difficilement à concilier leurs préoccupations légitimes de défense des intérêts des branches professionnelles et de leurs salariés avec la construction d'une vision cohérente de la formation au sein de l'espace régional.

Dans ces conditions, le PRDF aurait pu osciller entre une conception instrumentale visant à doter les décideurs régionaux d'outils d'aide à la décision et une conception visant à dégager un consensus sur quelques grandes orientations. Dans le premier cas, la maîtrise du flux de formation par spécialité devient rapidement le seul objet du PRDF (parfois sous-tendu par une visée « adéquationniste » de la relation entre la formation et l'emploi) ; dans le second cas, l'exercice risquait de prendre la forme d'une série de déclarations de bonnes intentions n'ayant qu'une portée limitée sur la pratique des acteurs, risque que la région a dépassé dans ce plan 2007-2011 pour s'avancer beaucoup plus nettement que dans le PRDF précédent vers l'opérationnalité.

Par ailleurs, la loi quinquennale qui avait créé le plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes disait : « le plan régional prend en compte les orientations et priorités définies par les contrats d'objectifs » dont nous demandons le développement avec un maximum de branches.

De ce fait, mais aussi du fait de la mobilisation des Conseils Régionaux, par la décentralisation de la formation professionnelle, de la réorganisation des services de l'Etat et de celles des branches par la réorganisation des systèmes de collecte des fonds de la formation professionnelle, l'évolution amorcée en 1993, qui avait connu un certain ralentissement, a été réactivée par l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003.

Pour la Cgt-FORCE OUVRIERE, il conviendrait de ne pas marginaliser la démarche des branches professionnelles, au niveau national, consistant à définir les axes prioritaires en termes de METIERS et donc de processus lourds en matière de formations et de diplômes. La notion de « métier » en terme d'adaptabilité future (tout au long de la vie professionnelle) doit être aujourd'hui opposée à la notion « d'emploi » en terme de flexibilité marquée par une démarche exclusivement adéquationniste (répondant uniquement à des besoins immédiats des entreprises).

Dans cet espace, l'intervention régionale, au travers de ce plan, a commencé à permettre, d'une part, de coordonner les moyens de formation mis à la disposition des personnes notamment par la construction de tronc communs à différents métiers, déclinables ensuite par spécialisation, d'autre part, d'analyser les besoins transversaux communs à toutes les entreprises (notamment en termes de services de proximité) et de se les approprier.

Dans cet esprit, le réseau national de l'AFPA et son offre intégrée (ingénierie – formation – hébergement - restauration) doit garder son caractère de service public.

Le Groupe de la Cgt-FORCE OUVRIERE votera le projet d'avis.

Intervention de Patrick ROUX, Au nom du Premier Collège

1 - Il convient tout d'abord de se féliciter que l'engagement, concernant la réalisation d'un bilan à mi-parcours, ait été tenu : ce qui avait été promis a été réalisé, et nous en sommes très satisfaits.

2 - La méthode utilisée semble aussi devoir être saluée : concertation, consultation des territoires, présentation au CCREFP, avis des partenaires, prise en compte des contrats d'objectifs...

3 - Ce troisième PRDF nous semble par ailleurs « amélioré » par rapport aux deux précédents, d'une part parce qu'il est structuré en 9 chantiers, ce qui le rend plus "lisible", et d'autre part en raison de son articulation avec le SRDE, choix judicieux qui nous semble devoir être maintenu, et approfondi.

Quelques suggestions cependant pour améliorer la lisibilité ou l'efficacité de bilan d'ensemble qui devra être fait en 2011 :

1 - La lecture du bilan laisse une impression de "vague", due à un manque d'éléments chiffrés, tant sur les effectifs concernés que sur les budgets consacrés aux différents types d'actions. Sauf peut-être sur l'apprentissage, on a le plus souvent du mal à apprécier ce qui est fait, pourquoi et comment.

Pour la période 2009/2011, il serait important que des objectifs chiffrés et qu'un calendrier précis soient affichés pour chacun des "chantiers" qui structurent le PRDF, et ceci dès le mois de septembre prochain.

2 - Les informations contenues apparaissent trop exclusivement centrées sur le Conseil Régional et ses "périphériques" : Carif-Oref, ADEPFO, MCEF, ADEFPA, Ecole de la deuxième chance...

Comment sont intégrées dans la réflexion du PRDF les relations avec les Missions locales ou les CIBC, ou bien avec les chambres consulaires ou les fédérations professionnelles dont on pourrait penser, à la lecture du bilan, qu'elles sont absentes ou non concernées par le sujet.. ? Et pourtant, la huitième édition de l'Observatoire économique, co-réalisation des chambres de commerce et du Carif Oref, est un outil largement utilisé, qui aurait mérité d'être signalé.

De même, le silence du bilan concernant l'AFPA et le rôle qui lui sera dévolu ou bien les relations avec Pôle Emploi peuvent surprendre...

Tout comme l'absence de dimension européenne : quels pourraient être les objectifs stratégiques européens applicables à la formation en Midi-Pyrénées ? Et quels axes d'intervention commune éventuels ?

3 - L'attention particulière qu'il conviendrait de porter, dans notre région, à la formation dans les TPE (aussi bien celle des salariés que celle de leurs employeurs) ne semble pas avoir été accordée à ce sujet.

Les actions mises en œuvre par les OPCA semblent peu connues ou peu suivies, et ne pas bénéficier de l'accompagnement que devrait leur consacrer la Région Midi Pyrénées, qui paraît ne s'être engagée que sur des actions de congés individuels ou de VAE, mais pas sur des plans de formation, alors que des branches et des OPCA ont initié des partenariats à ce sujet.

Quelques remarques, plus ponctuelles et pratiques, en guise de "regrets" :

1 - Il est demandé à chacun des acteurs de la formation professionnelle de consacrer des moyens pour pallier certaines carences de la formation initiale, et les partenaires sociaux se sont engagés à ce titre par le biais du Fonds de Sécurisation des Parcours Professionnels (qui va recueillir 13% des fonds formation collectés au niveau national).

Les publics qu'il paraît particulièrement nécessaire d'aider sont spécifiquement fragiles.

On peut donc s'étonner que seules les formations de "durée moyenne" (quelques mois, et toujours moins d'un an) soient retenues en Région Midi-Pyrénées, alors que d'autres régions (Aquitaine, Poitou-Charentes, Bretagne, Alsace...) hésitent moins à financer des formations relativement longues (deux ans), notamment dans le cadre de reconversions professionnelles (selon les procédures dites d'Accès Individuel à la Formation).

2 - Les procédures d'appel d'offre, "mises en ligne" et non plus "publiées", semblent avoir cette année généré une bonne circulation des informations.

Un système plus "pro-actif" semblerait devoir être mis en place...

3 - Les relations avec les organismes de formation privés, qui sont nombreux et dont un certain nombre participent depuis longtemps à la mise en œuvre des priorités décidées par la Région Midi-Pyrénées (dans le cadre des formations conventionnées), ne semblent pas intégrées dans le champ de la réflexion qui conduit à réaliser une « carte des formations » en région.

Ceci nous semble regrettable, puisque certaines de ces structures, de par les financements que la Région leur accorde, sont bien déjà des partenaires de la Région Midi Pyrénées. Pourquoi ne pas s'intéresser aussi aux autres actions de formation que ces organismes mettent en œuvre, quand il s'agit de recenser ce qui est fait en Midi-Pyrénées ?

Peut-être se prive-t-on là de synergies intéressantes.

Enfin, le 1^{er} collège souhaite exprimer avec insistance une demande qui paraît être partagée par le deuxième collège : plutôt que "d'inventer" de nouvelles instances de concertation, il nous semble désormais urgent de "remettre en marche" le CCREFP, dont les deux réunions annuelles (et encore, pas chaque année...) ne semblent être qu'une formalité, ou une espèce de rituel auquel il faut sacrifier... On sait que les rapports des différents acteurs peuvent parfois être peu faciles. Mais nous souhaitons vivement que chacun fasse les efforts nécessaires à la remise en fonctionnement de cette instance, qui nous paraît pouvoir être un bon lieu de travail et de concertation.

En conclusion, il nous paraît important de rappeler que la formation professionnelle doit permettre à chacun, selon son projet, ses moyens et ses capacités, d'assurer sa carrière et de la poursuivre tout au long de sa vie, en ayant la possibilité d'évoluer dans son ou ses métier(s).

La formation professionnelle n'est pas seulement un droit d'accès à la connaissance, mais aussi un outil qui doit permettre de garantir ou d'améliorer l'employabilité de ceux qui en bénéficient.

Ces réserves étant faites, le 1er Collège votera le projet d'avis.

Intervention de Jacky GAILLAC, au nom du Groupe CGT

Madame la conseillère régionale, représentant le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESR,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Notre assemblée est appelée aujourd'hui à se prononcer sur le bilan à mi-parcours du PRDF 2007-2011.

Ce qui, a priori, ne devait être qu'un avis sur le bilan intermédiaire d'avancement d'un plan quadriennal, élaboré par la région, se trouve aujourd'hui confronté à des évolutions de l'environnement politique, économique et social qui dépassent largement les compétences de la région.

S'il agréé globalement cet avis, le groupe CGT tient à revenir en particulier sur quelques points précis qui modifient ou infléchissent la donne initiale.

Tout d'abord, concernant la formation professionnelle initiale :

Si l'on peut saluer l'effort important de la région sur la rénovation ou la construction d'établissements de formation, permettant ainsi d'avoir à ce jour une certaine avance sur les prévisions, on peut aussi regretter que le Conseil Régional, dans son document soumis à avis, n'ait pas suffisamment dégagé les responsabilités de l'Etat dans la transformation du système de formation professionnelle initiale, notamment par la voie scolaire.

Dès le début de la période d'application du PRDF, l'Etat a mis en œuvre, en l'espace de deux rentrées scolaires, ce qui pour la CGT va s'avérer être une véritable bombe à retardement humaine et sociale, à savoir la transformation du cursus menant les jeunes vers le baccalauréat professionnel.

Le cursus en deux plus deux (deux ans BEP + deux ans bac pro) se voit transformé en un seul cycle de bac pro de trois ans, cassant ainsi le principe de progressivité d'acquisition des connaissances et des qualifications, et réduisant de près de 50% le volume horaire de certains enseignements, notamment généraux.

Couplée à une diminution drastique du nombre de spécialités et surtout du nombre global de places d'accueil en enseignement professionnel initial scolaire, cette politique d'Etat conduit et va conduire un nombre encore plus important de jeunes, parmi les plus fragiles socialement, à se tourner vers la voie de la formation par alternance au niveau V, ce qui n'était pas forcément le but recherché par le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé pour cinq ans en 2005, qui visait dans le développement de l'apprentissage une montée en puissance des niveaux supérieurs.

Le tissu industriel et commercial régional a-t-il les moyens d'accueillir plus de jeunes en contrat d'apprentissage (qui plus est avec des contrats de trois ans avec le « nouveau bac pro ») ? La CGT et d'autres acteurs économiques et sociaux en région pensent que non.

La CGT aurait souhaité un positionnement plus tranché du Conseil Régional sur ce dossier, le dit conseil ne pouvant pas se contenter de dénoncer un état de fait et de rappeler qu'il ne signe plus le conventionnement annuel de cette partie du PRDF avec l'Etat.

L'avis en préparation sur les sorties du système éducatif sans qualification, qui fera l'objet d'une plénière en octobre prochain, reviendra plus en détails sur ce point, véritable acte de désengagement de l'Etat de la formation professionnelle scolaire et, plus généralement, initiale.

Le groupe CGT note qu'il est fait référence au fonds régional dit « Qualification + », censé renforcer la formation professionnelle des salariés mis en chômage partiel. Nous ne sommes pas signataires de cet accord cadre pour les raisons que nous rappelons ici :

- Absence de conditionnalités pour les entreprises
- Certifications professionnelles insuffisantes
- Pas d'évaluation financière et technique du dispositif par les salariés

Autant la CGT peut donner son accord pour avoir des politiques réactives permettant d'améliorer le sort des salariés touchés par le chômage partiel, autant nous trouvons ce dispositif insatisfaisant au sens qu'il ne repose sur aucune analyse critique du système et des causes de sa crise.

En ce qui concerne la VAE, nous réaffirmons qu'il serait opportun d'encourager son développement dans des secteurs professionnels diversifiés. A côté du secteur Sanitaire et Social, celui de l'Animation a un vrai besoin de professionnalisation.

Il faut promouvoir un usage de la VAE conforme à son esprit d'origine, à savoir la valorisation de l'expérience militante, dans les domaines associatifs, syndicaux ou politiques.

En conclusion et malgré les remarques qui viennent d'être énumérées, la CGT retrouve dans cet avis l'essentiel des idées qu'elle entend porter. En conséquence, le groupe CGT votera cet avis.

Je vous remercie.

Intervention de Jean Louis COLOMBIES, au nom du GROUPE ASSOCIATIONS

(Environnement et protection de la nature, consommateurs, retraités et personnes âgées, familles, parents d'élèves, sport, jeunesse et éducation populaire, social et lutte contre les exclusions, économie sociale et solidaire)

Un bilan à mi-parcours est toujours utile. A fortiori quand il s'agit d'un PRDF dont on connaît l'importance pour l'ensemble de notre Région. Ce bilan, assez inédit, vient renforcer le dialogue et la concertation qui ont présidé son élaboration. Il renforce le rôle pilote du Conseil régional en matière de Formation Professionnelle. Il constitue aussi un **temps fort de la démocratie régionale**. Cinq années sont certainement un temps nécessaire pour des mises en œuvre complexes et pour en mesurer les effets. Mais un bilan à mi-parcours permet aussi le réajustement, les inflexions souvent indispensables.

Le groupe Associations, satisfait de l'avis du CESR sur ce bilan PRDF somme toute positif, souhaite toutefois indiquer au Conseil Régional **deux domaines qui méritent particulièrement une suite avant l'élaboration du prochain PRDF** :

- le PRFP, « cœur de la compétence régionale » Formation Professionnelle, mériterait à lui seul un chantier partenarial pour évaluer plus finement l'existant, l'améliorer et surtout continuer à l'adapter aux réalités des publics en formation, aux besoins sociaux, aux emplois actuels et futurs. **Anticiper le chantier PRFP éviterait de risquer de le noyer dans l'élaboration du futur PRDF.**
- La VAE ne connaît pas aujourd'hui la dynamique espérée. Les raisons sont multiples, y compris le contexte économique et social. Pour ce qui relève de ses actions spécifiques, le Conseil Régional a été actif (chèques VAE, Points Relais Conseils...). Mais la situation nécessite sans doute une action et surtout une animation plus volontariste du « Chantier VAE » en direction des divers acteurs concernés (certIFICATEURS, administrations de l'Etat accompagnateurs, branches professionnelles, relais d'information, financeurs...). **Des états régionaux de la VAE, faisant remonter à la fois doléances (car il y en a) et propositions, pourraient contribuer à relancer une VAE un peu anémiée.**

Le groupe associations souhaite enfin souligner le contexte dans lequel est mis en œuvre le PRDF. Notre projet d'avis parle avec pudeur ou tiédeur d'un contexte incertain. Pour notre part, nous le qualifions de particulièrement lourd et de très préoccupant. Car nous constatons ce qu'il faut bien appeler **une politique déstabilisatrice de l'Etat sur divers domaines touchant aux compétences régionales sur la Formation Professionnelle.**

Nous avons déjà des éléments, hélas concrets :

- des effets d'annonces concurrentielles avec l'action des Conseils Régionaux (développement des Ecoles de la Deuxième Chance, des Maisons de l'Emploi) ;
- des mesures qui fragilisent l'Education Nationale et ses publics (bac pro en 3ans, suppressions de postes, nombre toujours important d'élèves non affectés) et parallèlement, une promotion systématique pour l'apprentissage auquel seraient renvoyés les jeunes les plus en difficulté ;
- des décentralisations mal ficelées qui se traduisent ou vont se traduire par des surcoûts importants pour les collectivités (TOS, Sanitaire et Social, AFPA...).

Tout cela en attendant, demain, la réforme de la FP et la réforme des Collectivités Territoriales...
Mais demain est un autre jour.

Concernant le bilan du PRDF à mi-parcours..., le Groupe Associations votera en faveur de cet avis complet et équilibré, fruit d'un travail efficace de la Commission 5 et de sa chargée de mission.

Intervention de Bruno LAFAGE, Au nom du Groupe CFDT

Madame la représentante de monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESR Midi-Pyrénées,
Mesdames et Messieurs,
Cher Collègues,

La crise économique frappe durement dans notre pays et dans notre région. Le chômage repart à la hausse et les plus démunis, les jeunes et les moins formés, en sont les premières victimes.

Toutes les études, toutes les statistiques et tous les témoignages montrent que la faiblesse de la formation initiale et continue, que l'absence d'accès à une qualification professionnelle, sont des facteurs aggravants pour les demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, le chômage des jeunes est particulièrement inquiétant : il faut remonter à avril 1999 pour retrouver un tel volume de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Le second semestre 2009 risque d'être dévastateur avec l'arrivée sur le marché du travail d'une nouvelle génération avec une diminution des débouchés consécutive à la faiblesse de l'offre d'emploi.

Dans ce contexte, loin de nous l'affirmation que le Conseil Régional ne fait rien ni qu'il peut tout. Toutefois la CFDT tient à faire part de son analyse et à réaffirmer l'importance de deux principes complémentaires:

- ✓ Le travail reste le facteur déterminant pour l'insertion sociale. L'accès au travail est l'enjeu qui doit conduire tous les acteurs économiques et sociaux à en faire l'axe prioritaire de nos préoccupations et de nos actions.
- ✓ La formation est le facteur déterminant pour l'accès au travail. Or l'écart selon le niveau de qualification ne se réduit pas. 40 % des non diplômés sont sans travail trois ans après leur sortie de scolarité, alors qu'ils ne sont que moins de 20 % pour les diplômés.

Ainsi l'objectif partagé se doit :

1. D'une part, de maintenir, autant que faire se peut, le lien contractuel du salarié avec son entreprise et d'utiliser notamment le temps de chômage partiel pour la formation, (A ce titre, et à notre demande, l'initiative du Conseil Régional sur la création du fonds « qualification plus », va dans le bon sens même si ce n'est pas suffisant) ;
2. D'autre part, la sortie des jeunes du système scolaire sans qualification se doit d'être combattue à toute force en mobilisant des moyens importants et nécessaires. (L'ensemble des acteurs, Education Nationale, Conseil Régional et partenaires sociaux doivent prendre la mesure du désastre que représente au niveau national 150 000 jeunes sortant chaque année de notre système scolaire sans qualification).

Pour la CFDT, le projet d'avis ne met pas assez l'accent sur l'enjeu que représente le programme de formation des jeunes et des adultes (nota bene : le PRDF, c'est le plan, et le PRFP, c'est le programme annuel).

La CFDT estime que son volume reste largement insuffisant. On peut estimer en effet à 4 ou 5 % selon les mois le pourcentage de demandeurs d'emploi en formation. Or, plus de 30 % des demandeurs d'emploi n'ont pas de qualification reconnue, et un sur trois change de métiers en reprenant un emploi sans passer par une phase de re-qualification.

On voit donc l'ampleur de l'écart entre les besoins et l'offre réalisée par le Conseil Régional, Pôle Emploi et les organismes de formation.

Certes, ce déficit en terme de formation ne peut être comblé en une année, mais il serait nécessaire de programmer et donc d'investir sur un plan de rattrapage, d'autant plus qu'un tiers des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an.

Enfin dernier point, la VAE devrait être développée plus que jamais dans la période. Or si le nombre global est à un bon niveau, le déséquilibre entre les branches est patent. En l'absence de pilote sur ce chantier, on laisse des pans entiers de salariés (notamment dans l'industrie et les services) hors du processus de validation de leurs compétences.

*
* *

Ces quelques remarques tournent autour de l'idée que le projet d'avis ne prend pas entièrement la mesure du contexte dans lequel nous nous trouvons et l'ampleur des moyens qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de formation et de qualification des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Toutefois les discussions en Commission 5 se sont déroulées dans un bon climat d'écoute et, même si les divergences sur les perspectives restent vivaces entre collèges, le texte aborde largement les problématiques que portent la CFDT.

Vous l'avez compris, pour nous, la situation économique pèse lourdement sur ce bilan à mi-parcours du PRDF et sur les perspectives d'évolution qu'il contient.

La CFDT partage avec nombre d'entre vous la gravité de la situation et les solutions à mettre en œuvre.

Le projet d'avis est un texte de compromis qui interpelle le Conseil Régional en mettant l'accent sur les réussites du PRDF mais aussi sur les manques à combler.

Cet avis reprends en grande partie l'analyse du groupe CFDT et pointe les ambitions nécessaires à déployer.

Aussi notre groupe l'approuvera.

**Intervention de Madame Janine LOÏDI,
Présidente de la Commission Emploi et Formation professionnelle du
Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
Représentant le Président Martin MALVY**

Juste quelques mots rassurez-vous !

Tout d'abord, je salue Monsieur le Président et l'ensemble des Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier bien entendu le Conseil Economique et Social pour l'avis favorable qui a été rendu sur le bilan à mi-parcours du PRDF, le rapport qui a été présenté par Hélios GONZALO.

Et je voudrais vous remercier, mais sans ambiguïté, sur la qualité du travail que vous avez fourni sur ces questions.

Vous avez soulevé plusieurs fois la réalité de l'action du Conseil Régional qui s'inscrit aujourd'hui dans une crise économique sans précédent, avec jusqu'à une date récente en 2008, une stabilité relative en matière économique, et un décrochage très brutal dès les premiers mois de 2009 puisque l'on note une baisse d'environ 24 % des intentions de recrutement. Que cette crise économique s'accompagne, vous l'avez noté, d'une grande mouvance en matière réglementaire et des modifications législatives qui vont perturber de plein fouet l'activité et le PRDF, la continuité des actions de la Région en matière de formation professionnelle. Cela a commencé avec l'AFPA.

Plusieurs d'entre vous l'ont soulevé : l'AFPA est effectivement un outil exceptionnel en matière de formation, qui pose certains problèmes lorsqu'ils ont à se confronter au secteur marchand, et donc à répondre à des marchés. L'adaptation qu'il leur a été demandé a été en partie faite ; nous parlions de conventionnement, nous devrions effectivement passer un marché de formation avec eux.

Il y a également la réforme du bac professionnel, comme vous l'avez noté, qui vient impacter de plein fouet notre réforme en matière d'apprentissage et notamment la carte des formations – puisque nous sommes obligés à la rentrée d'adapter les cartes de formation en fonction de la suppression des formations pour les BEP ; donc un bac professionnel en trois ans, ce qui, nous le craignons, risque d'attirer vers le bas toute la formation par alternance en apprentissage.

Nous avons aussi à affronter la réforme – je dis « affronter » parce que les difficultés vont rapidement se faire jour – de la formation professionnelle, avec beaucoup de remise en cause, notamment sur le pilotage des PRDF.

Et enfin, la réforme des collectivités territoriales qui, si j'en crois la déclaration d'hier, ne saurait se faire attendre, et qui va impacter également frontalement les compétences de la Région, même en matière de formation professionnelle.

Donc cet ensemble de problématiques n'est pas neutre, il va devoir être intégré à notre travail.

J'ai noté - mais bien entendu je ne peux pas répondre - vos préoccupations et les observations que vous avez faites sur plusieurs points sur l'action de la Région et sur le bilan qui a été fait. Je ne doute pas - et vous le savez, parce que votre aide est précieuse lorsque nous vous la demandons, et lorsque vous nous l'offrez - que toutes vos préoccupations seront étudiées.

Simplement sur la VAE, puisque j'ai présidé l'atelier du PRDF sur la VAE :

je voudrais dire qu'effectivement, nous avons fait une étude sur le suivi de la VAE, sur les PRC, et donc une étude générale sur les parcours VAE. Il y a un tassement de la VAE sur deux années consécutives. Il y a donc des questionnements sur ce tassement. Il faut voir exactement les problématiques. Je signale que la Région n'est compétente qu'en matière d'information de VAE, et que le rôle de pilotage de la VAE qui semblait pouvoir lui être attribué est quand même remis en cause puisque l'État a mis en place ses propres circuits en matière de VAE. Parfois, nous ne pouvons faire que des constatations et des remarques, ce que nous regrettons.

Voilà, je ne veux pas alourdir plus longuement votre matinée de travail. Je vous remercie et je vous invite donc à un cocktail dînatoire dans la salle Savary.

ANNEXE

**Document adressé par le Président du Conseil
Régional de Midi-Pyrénées**

Base de travail de cet avis